

Le point de vue d'un élu

entretien avec Alain Rouxel

propos recueillis par Jean-Claude Utard

Quelle place dans la politique locale, quelles missions, les élus attribuent-ils aux bibliothèques ? Comment doivent s'articuler, selon eux, le rôle de l'État et la responsabilité des collectivités territoriales ? Alain Rouxel, co-responsable de la commission lecture publique de la FNCC (Fédération nationale des collectivités pour la culture), donne son point de vue.

Jean-Claude Utard : Quelles sont actuellement vos responsabilités ?

Alain Rouxel : Je suis élu à la culture de Chartres-de-Bretagne, une petite ville de 7 000 habitants, appartenant à la communauté d'agglomération de Rennes-Métropole (38 communes 350 000 habitants environ). À ce titre j'ai participé au groupe de réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques de l'agglomération en liaison avec l'ouverture prochaine de la BMVR.

Par ailleurs, je suis co-responsable de la commission lecture publique de la FNCC (Fédération nationale des collectivités pour la culture) à laquelle appartiennent essentiellement des élus de communes urbaines moyennes et quelques élus de petites communes rurales.

Enfin, j'ai participé en tant qu'animateur à plusieurs sessions de formation de la FNCC en direction d'élus à la culture ou de maires de petites villes ou de communes rurales. Les questions posées par le développement de la lecture publique y ont été bien sûr abordées...

Mon point de vue d'élu s'est donc enri-

chi de toutes ces expériences et de toutes ces rencontres.

Première réflexion au risque de dire des banalités : au-delà des clivages politiques, les « élus » sont multiples, maires, élus à la culture, autres élus... Élus de petites communes rurales, de villes petites ou moyennes (villes-centre ou appartenant à une agglomération), de grandes villes, de départements... Dans chaque cas, l'enjeu est différent... Et le point de vue peut donc varier énormément... Il m'est même parfois arrivé d'avoir l'impression d'assister à un « dialogue de sourds » entre élus appartenant à des mondes différents...

J.-C.U. : Selon vous, qu'est-ce que les élus attendent, prioritairement, de la bibliothèque de leur commune (ou de leur département, pour le cas des bibliothèques départementales de prêt) ?

A.R. : Dans le cas des élus des communes rurales ou des petites villes (moins de 10 000 habitants), qu'elles soient villes-centre ou qu'elles appartiennent à des agglomérations, le point de vue dominant me semble le suivant :

la bibliothèque est (a été) souvent le premier (et souvent encore le seul) équipement culturel.

Dans ce contexte, la priorité initiale pour beaucoup d'élus a été (est) de répondre à la demande de la population, des jeunes, des scolaires... d'accès à la lecture souvent conçue d'abord comme un loisir.

D'autres demandes sont apparues ensuite progressivement : assumer un rôle culturel ou éducatif, être un lieu d'information, mener une action culturelle, être un (le) pôle du développement culturel de la commune. Les attentes des élus se sont progressivement diversifiées...

Les élus des plus petites communes expriment aussi d'autres exigences : la

bibliothèque doit assumer un rôle social, être un lieu de convivialité, de rencontre des habitants...

Dans une grande ville ou dans une agglomération (Rennes ou Rennes-métropole) les demandes des élus sont évidemment le résultat d'un « projet culturel » plus élaboré : démocratiser l'accès au livre et au document, participer au rayonnement de la ville, participer à un projet transversal (dans le cas de Rennes-Métropole, « Les Champs Libres » réunissent dans un même équipement la Médiathèque, le Musée de Bretagne et l'Espace des Sciences et des techniques)...

J.-C.U. : Quelle image générale avez-vous de la bibliothèque et des bibliothécaires ?

A.R. : Réponse personnelle : la bibliothèque est le plus souvent l'équipement public le plus fréquenté, qu'elle soit l'unique équipement culturel ou non, y compris dans les grandes villes. C'est donc un élément indispensable de la démocratisation de la culture. Le - les - bibliothécaire(s) a(ont) donc un rôle capital à jouer, une grande responsabilité. Je pense que les bibliothèques et les bibliothécaires en sont de plus en plus conscients... Et les bibliothèques ne sont plus les lieux désuets... et discrets que nous avons connus il y a quelques dizaines d'années. Elles ont même parfois tendance à devenir la « vitrine » de politiques municipales qui se veulent dynamiques...

J.-C.U. : Est-ce que la bibliothèque peut présenter un intérêt ou un enjeu politique dans le cadre de la politique communale ?

A.R. : Dans les plus petites communes certainement, dans la mesure où c'est souvent le seul équipement culturel et

même souvent l'un des seuls lieux de rencontre, voire de convivialité. Faut-il l'agrandir, construire une nouvelle bibliothèque ? Qui doit l'animer, quel rôle doivent jouer les bénévoles, faut-il recruter un professionnel ? Quels crédits faut-il consacrer aux achats, quels types de livres faut-il acheter, quelles collections faut-il développer ?

Pour les plus grandes, il redevient un enjeu politique dès qu'un projet se fait jour. Son utilité, ses objectifs, son coût, son architecture ou sa fonctionnalité, ses retards, tout peut devenir objet de débat, voire de polémique... (l'exemple rennais est de ce point de vue significatif !)

J.-C.U. : Sur quoi les élus jugent-ils de la « réussite » de la bibliothèque de leur commune ?

A.R. : Beaucoup d'élus jugent d'abord la réussite de la bibliothèque de leur commune au nombre des inscrits, des lecteurs, à leur pourcentage par rapport à la population. Mais cette approche « comptable » (nécessaire sans doute) est aujourd'hui dépassée pour de nombreux élus qui considèrent que la réussite de la bibliothèque se juge sur bien d'autres critères : son rôle auprès des publics scolaires, des enfants des centres de loisirs, des personnes âgées, des handicapés, d'autres publics spécifiques, l'action culturelle qu'elle mène auprès de la population, les événements culturels qu'elle se montre capable d'organiser et leur impact sur la population, la capacité qu'elle a à croiser son travail avec celui des autres équipements culturels, éducatifs, sociaux, son ouverture aux associations les plus diverses...

Dans le cadre de l'intercommunalité, d'autres critères de « réussite » peuvent apparaître : l'ouverture sur les communes

voisines ou au-delà, la capacité à s'insérer dans un réseau, à participer à des événements communs.

J.-C.U. : À quoi sont-ils plus particulièrement sensibles ? À la question de l'accueil des publics (mais ont-ils des exigences particulières sur ce sujet ?) ? À un travail en partenariat avec d'autres acteurs de la politique municipale ? À un travail en partenariat avec des associations ? À des réalisations plus visibles (dans le domaine de l'animation, par exemple) ?

A.R. : L'accueil des publics reste toujours primordial pour les élus à la culture. La qualité de cet accueil, la disponibilité des bibliothécaires sont absolument fondamentales...

Le travail en partenariat avec d'autres services, avec les associations est aussi très apprécié, dans un souci d'ouverture, de transversalité. Enfin, l'action culturelle que peut mener la bibliothèque est très appréciée dans les communes rurales... Les Maires (ou les autres élus), parfois moins sensibles aux aspects purement culturels, peuvent privilégier les aspects plus spectaculaires, dans un souci de meilleure lisibilité politique du rôle de la bibliothèque (présence dans la presse liée à des animations...).

J.-C.U. : Pensez-vous que la bibliothèque a un rôle à jouer dans le soutien à la création ? (En promouvant des éditeurs de création, en recevant des auteurs, etc.) dans des dispositifs d'action sociale (politique de la ville ?) Y a-t-il des actions plus prioritaires que d'autres ?

A.R. : En tant qu'élus à la culture, je suis convaincu que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans le soutien aux secteurs les plus fragiles de la chaîne du livre : libraires indépendants, petits éditeurs,



Le Grand amour du bibliothécaire, ill. V. Dreiss, Casterman



L'Agenda du nouvel instit, ill. B. Heitz, Circonflexe

L'Agenda du nouvel instit, ill. B. Heitz, Circonflexe



« jeunes », « nouveaux » auteurs, etc. même si cela n'est pas toujours facile et demande souvent quelque effort budgétaire... Sans oublier leur rôle culturel et éducatif, et notamment dans les contextes sociaux les plus difficiles, elles doivent absolument s'insérer dans les politiques de la ville (exemple des contrats villes-lecture). Leur rôle social peut alors être fondamental. Mais, il faut veiller à ne pas « instrumentaliser » la bibliothèque.

J.-C.U. : Qu'attendez-vous comme aide de l'État pour les bibliothèques ? Quelles sont les conséquences de la décentralisation en ce domaine ?

A.R. : Le rôle de l'État est aujourd'hui très (trop) limité. Ses aides à l'investissement - faibles - contrastent avec des exigences élevées. Elles restent hypothétiques en fonction des enveloppes existantes. Tel projet aidé à tel moment ne l'aurait pas été de la même manière deux ans plus tôt ou plus tard et inversement. Cette « loterie » est très souvent mal vécue au regard des efforts effectués par les communes pour satisfaire les exigences des DRAC.

Le plan « ruches » a été une réponse positive à cette question. Positive, mais insuffisante puisqu'elle suppose la construction d'une nouvelle bibliothèque. Le problème reste posé pour les agrandissements, réaménagements que peuvent souhaiter choisir d'autres communes... Les aides de l'État aux achats de documents sont limitées. On peut saluer l'aide de deux ans dans le cadre du plafonnement du rabais, lié à la loi sur le droit de prêt. Mais cette loi est conditionnelle et beaucoup de communes (notamment parmi les plus petites) ne satisferont pas à ces conditions... On peut donc craindre

un recul du nombre de documents achetés... Et puis cette aide n'est prévue que pour deux ans et ne couvre pas la perte de pouvoir d'achat liée à la diminution des rabais.

L'aide du CNL aux fonds thématiques peut être un outil intéressant de la complémentarité dans le cadre d'une mise en réseau intercommunale. Elle mériterait d'être accrue et développée...

La première décentralisation a donné des pouvoirs étendus aux départements en matière de lecture publique. Ceux-ci se sont saisis de ces nouveaux pouvoirs... Mais la contrepartie est aussi l'apparition de nombreuses inégalités en fonction des politiques menées d'un département à l'autre. Sont-elles liées à la richesse ou à la volonté des départements ? Que peut faire l'État pour inciter les départements retardataires ?...

J.-C.U. : Y a-t-il parfois des discussions entre élus sur les bibliothèques et ce qu'ils en attendent ? Y a-t-il, en ce domaine, un consensus ou, au contraire des divergences ? Et si oui, sur quoi portent des débats ou divergences ?

A.R. : Entre élus à la culture - du moins quand ceux-ci ont une réelle passion pour la culture - il existe sans doute un large consensus. Même si la différence des situations peut entraîner selon les cas de riches débats ou de véritables dialogues de sourds !

L'un des débats récurrents, notamment chez les élus des petites et moyennes communes tourne autour du rôle respectif de l'élu et du professionnel. La tentation existe bien, chez certains élus - heureusement très minoritaires - d'un interventionnisme jusques et y compris dans le choix des livres... Autre débat

fréquent : la place du bénévolat, la nécessité ou non de professionnels.

C'est entre élus à la culture et autres élus que les divergences existent le plus souvent : divergences sur l'importance du rôle de la bibliothèque dans la vie communale, sur son coût (les droits d'inscription quand ils existent ne couvrent qu'une faible partie des coûts), sur le recrutement de professionnels et le rôle des bénévoles, sur l'importance des efforts à effectuer pour enrichir le fonds, pour diversifier les collections, sur la nécessité ou non de développer telle collection (livres d'art - est-ce bien nécessaire ? - ou information politique, économique et sociale - n'est-ce pas dangereux ? -) sur la nécessité ou non d'une nouvelle médiathèque, de la construction de nouveaux locaux ou sur l'ampleur de l'agrandissement nécessaire... Les aspects budgétaires, financiers sont évidemment très présents. Mais ils recourent souvent le débat entre une conception dépassée de la bibliothèque et une conception renouvelée de son rôle.